

Réunion du 7 octobre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat  
ion(s) :

Excusé(s) :

Monsieur Claude FROEHLI, Madame Frédérique MOZZICONACCI

Absent(s) :

Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur :

Monsieur Jean-Laurent VONAU

**N° CP/2013/675 - Equipements culturels et muséographie - 3223**  
**Attribution de subvention au titre de la politique**  
**muséographique du Département**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre du soutien aux Centres d'interprétation du patrimoine (CIP), d'attribuer à la communauté de communes d'Alsace Bossue une subvention de 1 500 € représentant 50 % des dépenses subventionnables d'investissement dans le cadre de la programmation 2013 de préfiguration du CIP de DEHLINGEN, conformément au tableau annexé.

Cette subvention sera versée au bénéficiaire sur présentation des pièces justificatives et au prorata des dépenses correspondantes certifiées par le comptable public attestant de la réalisation des opérations, ainsi que du bilan financier et d'un rapport d'activité.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131007-80279-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 23/10/13